



Collectif
Sauvons les
Arbres de Chalabre

www.arbresdechalabre.fr

Cours Colbert : que montre l'analyse des études SMDA ?

Arbres & Solutions a examiné trois documents établis par la SMDA concernant les 24 arbres du cours Colbert : les diagnostics de juillet 2025 et février 2026, ainsi que l'avis technique d'août 2025.

*Il s'agit d'une **analyse documentaire de leur méthode et de leurs conclusions**, et non d'une nouvelle expertise des arbres sur place. Elle ne permet donc pas d'affirmer que tous les arbres sont sans risque ni qu'aucun ne devrait être abattu.*

Conclusion principale

« Les trois documents examinés ne démontrent pas la nécessité d'abattre l'ensemble des arbres du cours Colbert. »

Ils relèvent des cavités, des blessures et plusieurs situations nécessitant une attention particulière. Mais leur **principale limite est méthodologique** : les critères et les règles permettant de passer des observations à l'état physiologique et mécanique des arbres, puis au niveau de risque et aux recommandations, ne sont pas suffisamment explicités. Ce raisonnement ne peut donc pas être vérifié ou reproduit.

En particulier, la présence d'une cavité ou d'un autre défaut ne suffit pas, à elle seule, à caractériser l'état mécanique d'un arbre : plusieurs paramètres, défavorables mais aussi favorables, doivent être combinés selon une méthode référencée.

La mission exacte confiée à la SMDA n'apparaît pas dans les documents examinés. Il n'est donc pas possible de savoir si elle devait seulement évaluer l'état des arbres ou également comparer différentes options de gestion ou leur intégration au projet. Le rapport relève toutefois que les conclusions de la SMDA vont jusqu'à recommander une reconfiguration générale de l'espace arboré.

Le rapport relève également qu'un communiqué du maire présente les deux rapports SMDA comme des « études préalables aux travaux » et comme des éléments ayant participé à la décision d'abattage. Il précise toutefois que l'arrêté DDTM mentionné dans ce communiqué **n'a pas été examiné dans le cadre de l'analyse**.

Des éléments essentiels restent à compléter

La SMDA a elle-même prescrit **quatre examens au pénétromètre et une analyse de laboratoire**.

Les résultats de ces cinq investigations ne figurent dans aucun des documents examinés. **L'analyse d'Arbres & Solutions ne permet pas de déterminer s'ils ont été réalisés**. Elle constate en revanche que les conclusions des rapports ont été rédigées sans que leurs résultats y soient intégrés.

Le rapport identifie notamment plusieurs éléments qui devraient être établis à l'aide de méthodes ou de référentiels adaptés :

- l'état physiologique et mécanique des arbres et les paramètres nécessaires pour interpréter les cavités et autres défauts relevés ;
- les risques de dommage associés à chaque arbre et leur niveau d'acceptabilité, à l'aide d'une méthode référencée fondée sur les principes de l'ISO 31000 ;
- les bénéfices et la valeur des arbres ;
- l'emprise précise des travaux et leur relation avec les systèmes racinaires, notamment lorsqu'une incompatibilité entre travaux et maintien des arbres est invoquée ;
- les mesures permettant d'éviter ou de réduire les risques et les dommages ;
- les mesures de protection des arbres avant, pendant et après les travaux, selon des référentiels reconnus.

Ces éléments permettent de distinguer ce qui relève de l'état des arbres, de l'acceptabilité du risque et des contraintes du projet. Ils constituent également une base pour comparer de manière justifiable les options de conservation, d'intervention ou d'adaptation du projet.

Sans ces informations, les documents examinés ne permettent pas de déterminer précisément quels arbres seraient incompatibles avec le projet, ni à quelles conditions certains pourraient être conservés.

Les prescriptions ne désignent aucun arbre à abattre

Les tableaux de prescriptions individuelles des deux diagnostics **ne comportent aucune mention d'abattage**. L'abattage apparaît dans les conclusions générales, sans désignation précise des arbres concernés ni délai.

Les arbres ne sont d'ailleurs pas tous évalués de la même manière. Dans le diagnostic de 2026, cinq sont classés en risque « peu important », huit en risque « important » et aucun en risque « très important ». Mais le rapport souligne surtout qu'aucun critère explicite ne permet de déterminer si ces niveaux correspondent à un risque acceptable, tolérable ou inacceptable, ni quelle mesure de gestion devrait en découler.

C'est cette absence de méthode qui rend difficile la mise en relation des niveaux de risque attribués avec la recommandation générale d'abattage.

Neuf fiches comportent également, dans la rubrique « Remarques », une mention de maintien « **en port réduit** », dont quatre avec le terme « absolument ». Ces mentions ne sont toutefois pas traduites en prescriptions formalisées précisant une intervention, un délai ou une fréquence. La conclusion générale reconnaît par ailleurs qu'une **conservation partielle de certains platanes peut rester envisageable**.

Ce que demande le collectif

À partir de ces constats, **le collectif** demande qu'aucune intervention irréversible ne soit engagée avant :

- que les investigations nécessaires aient été retrouvées ou réalisées ;
- qu'une évaluation indépendante sur site, arbre par arbre, fondée sur des méthodes explicites et adaptées, ait eu lieu ;
- que l'incidence précise du projet sur chaque arbre ait été examinée ;
- qu'une véritable variante de conservation maximale ait été étudiée.

Cela n'exclut évidemment pas une intervention urgente si une évaluation suffisamment fondée établit, pour un arbre précisément identifié, un niveau de risque inacceptable qui ne peut être suffisamment réduit par des mesures proportionnées. Toute intervention devrait alors être justifiée individuellement et limitée au strict nécessaire.

Quelle suite ?

Arbres & Solutions conclut qu'**un second avis par un autre bureau d'études pourrait produire des informations plus solides, plus transparentes et plus utiles à la décision**, en distinguant, à l'aide de méthodes et de référentiels adaptés :

- l'état physiologique et mécanique des arbres ;
- les risques de dommage associés et leur niveau d'acceptabilité ;
- leurs bénéfices et leur valeur ;
- les contraintes précises du projet, en lien avec la maîtrise d'ouvrage ;
- les conditions techniques permettant leur maintien éventuel.

Pour le collectif, la prochaine étape devrait donc être une évaluation indépendante sur site, arbre par arbre, complétée par les investigations nécessaires et par un examen précis de la compatibilité de chaque arbre avec le projet.

L'objectif n'est pas de présumer que tous les arbres peuvent être conservés, mais de disposer d'éléments suffisamment solides pour déterminer **lesquels doivent être abattus et lesquels peuvent rester dans des conditions satisfaisantes de sécurité**.

Cette synthèse grand public a été préparée par le Collectif Sauvons les arbres de Chalabre à partir du rapport d'Arbres & Solutions. Elle intègre les commentaires formulés par Arbres & Solutions lors de sa relecture, et sa diffusion a été autorisée par le bureau d'études. Le rapport intégral signé reste le document technique de référence.